

ARRETE DU MAIRE

AM/077/2025

**ARRETE DU MAIRE**

**PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de BREUILLET, (Essonne),

**Vu** le Code Générale des Collectivités territoriales, articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** l'article R 411-18 du Code de la Route,

**Vu** la cérémonie commémorative du 11 novembre 2025 et son défilé se rendant au monument aux morts Place de l'Eglise,

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation des véhicules durant le déplacement du cortège et de la cérémonie et dans l'intérêt de la Sécurité Publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : **Le mardi 11 novembre 2025 de 09h00 à 13h00**, la circulation Grande Rue entre la rue de la Boëlle Bizard et la Place de l'Eglise à Breuillet (91), sera interrompue et déviée au fur et à mesure de l'avancement du défilé.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Breuillet, Madame l'Adjointe à la Sécurité de Breuillet, Les agents de la Police Municipale et tous agents habilités de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des actes administratifs du Maire

FAIT A BREUILLET, le NEUF OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ,

**Ampliation du présent arrêté sera transmis à :**

Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Breuillet,  
Madame l'Adjointe à la Sécurité de Breuillet,  
Monsieur le Chef des Pompiers de Breuillet,

Madame Le Maire,

Véronique MAYEUR

